

Privilège

Je vous ai donné préavis, avant la fin de la période des questions, que je soulèverais la question de privilège à cause de la réponse que le premier ministre a donnée à ma question.

Je soulève la question de privilège pour la deuxième fois parce que je n'ai pas eu l'occasion de répondre à un commentaire qu'un député a fait pendant la période des questions lorsqu'il s'est fondé sur la réponse du premier ministre et non pas sur ma question pour porter une accusation. Si je ne peux soulever la question de privilège maintenant, je voudrais savoir quel moment serait plus propice pour le faire.

Une voix: Maintenant.

M. le Président: Je pourrais peut-être éclairer la députée. Dès qu'elle aura lu les «bleus», elle pourra consulter ses collègues ou venir me consulter. Si quelque irrégularité a été commise ou si on a empiété sur ses privilèges, il va de soi que je l'entendrai.

Quoi qu'il en soit, je prends son intervention maintenant comme un préavis. Je voudrais qu'elle prenne le temps de bien consulter le hantsard et je l'entendrai ensuite. Le député d'Ottawa-Vanier a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, sauf votre respect, notre caucus tient la députée d'Ottawa-Ouest pour un ardent défenseur des droits de la personne. À ce chapitre, elle est l'une des meilleures. On a attaqué sa réputation. Je m'objecte avec véhémence aux allégations qui ont été portées contre elle, monsieur le Président, parce que le député de Surrey-White Rock n'avait aucun motif d'agir comme il l'a fait et qu'on n'aurait pas dû lui permettre de faire la déclaration qu'il a faite.

M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au sujet du rappel au Règlement de la députée de Hamilton-Est. Je veux simplement dire que personne ne conteste votre décision. En fait, la députée n'a pas dit une fois, ni deux, mais trois, je crois, qu'elle demandait conseil à la présidence au sujet du déroulement des travaux d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, il faut dire, et peut-être cela servira-t-il d'avertissement, que les députés de ce côté-ci de la Chambre en ont assez et ne sauraient tolérer qu'après la période des questions, on laisse les députés d'en face invoquer le Règlement pour des motifs oiseux et prolonger indûment des discussions. . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Prolonger *ad nauseam*.

M. Dingwall: . . . sur ces rappels au Règlement qui ne sont pas du tout conformes au Beauséjour.

Je vous demande, monsieur le Président, dans votre décision qui suivra peut-être mon intervention ou celle d'autres députés de ce côté-ci, de nous accorder le bénéfice de la justice naturelle et de faire respecter l'ordre pour que nous puissions présenter notre point de vue à la Chambre des communes.

Une voix: C'est exact.

M. le Président: Je ferai de mon mieux. Je suis tout à fait prêt à en discuter avec la députée d'Hamilton-Est et d'autres députés.

Il convient peut-être d'apporter des éclaircissements. Il existe peut-être une façon appropriée de traiter le problème. Il serait peut-être utile de réunir certains faits qui auraient pu donner l'impression qu'on n'a pas accordé suffisamment de jeu, de faire un rappel au Règlement et de les porter à l'attention de la présidence. Je serais heureux d'en prendre connaissance; je me retirerais alors et tenterais de rendre une décision qui soit utile pour tous les députés.

Mme Copps: C'est ce que j'ai essayé de faire.

M. le Président: La députée d'Hamilton-Est dit que c'est ce qu'elle a tenté de faire. Si c'est là son but et le but des autres députés, j'aimerais que l'on réunisse les divers incidents. Au moment opportun et après consultation du leader à la Chambre, vous pouviez prendre la parole et les porter à mon attention. Il se peut que je ne sois pas en mesure de répondre immédiatement, mais je répondrai certainement à ces préoccupations, en tentant d'être utile aux députés. D'une façon générale, je tiens à préciser ceci: le Président peut difficilement savoir ce qui se dira dans tous les cas.

J'ai peut-être parfois fait des commentaires un peu secs, mais il y a une exigence fondamentale qu'il faut respecter ici, c'est le fait que les questions ne doivent pas servir de prétexte pour formuler des allégations ou des accusations de méfait. Les députés ont raison mais, dans le même esprit, j'ajoute que les réponses données doivent suivre le même principe. Je prie la députée d'Hamilton-Est, parce que je sais qu'elle est disposée à collabo-